

## Infos Municipales

### Compte-rendu du Conseil Municipal

Voici un extrait du compte-rendu du Conseil Municipal de Chabons qui s'est tenu le 17 juin dernier.

#### I - LA POSTE

M. Gilles Monnet, directeur des projets et de la qualité à La Poste, et Mme MENFOUCHE, directrice d'établissement, bureau de Le Grand-Lemps, sont venus présenter au conseil la situation actuelle du bureau de poste de CHABONS dont l'activité est en baisse constante, et les solutions possibles pour le maintien d'une présence de La Poste sur la commune.

Bien que La Poste confirme sa volonté de concertation et dialogue avec les élus afin d'aboutir aux meilleurs compromis possible : la volonté de fermer le bureau est claire et les solutions de substitution (agence postale ou relais commercial) ne satisfont pas les élus qui font part de leur mécontentement.

#### II - ELECTIONS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS (25/09/2011)

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote des **TROIS** délégués.

Après dépouillement du 1er tour de scrutin des délégués à la majorité absolue, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	15
- bulletins blancs ou nuls :	0
- suffrages exprimés :	15
- majorité absolue :	8

Ont obtenu :

- M. CHARLETY Philippe	11 voix
- M. NICKEL José	8 voix
- Mme MAINGUENAUD Christine	7 voix
- M. DELLA FLORA René	5 voix
- M. CANOVA Jacques	5 voix

**M. CHARLETY Philippe et M. NICKEL José ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.**

Pour le troisième délégué il est procédé à un second tour de scrutin à la majorité relative, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	15
- bulletins blancs ou nuls :	0
- suffrages exprimés :	15

Ont obtenu :

- Mme MAINGUENAUD Christine	7 voix
- M. DELLA FLORA René	4 voix
- M. CANOVA Jacques	4 voix

**Mme MAINGUENAUD Christine ayant obtenu la majorité relative est proclamée élue en qualité de déléguée pour les élections sénatoriales.**

Ensuite, après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote des **TROIS** suppléants.

Après dépouillement du premier tour de scrutin des suppléants à la majorité absolue, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	15
- bulletins blancs ou nuls :	0
- suffrages exprimés :	15
- majorité absolue :	8

Ont obtenu :

- M. CANOVA Jacques	11 voix
- M. DUPONT Yves	11 voix
- M. DELLA FLORA René	8 voix

**M. CANOVA Jacques, M. DUPONT Yves et M. DELLA FLORA ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.**

#### III - EXTENSION ECOLE

##### 3.1 Attribution du marché de travaux du lot n° 4 – étanchéité

Le Maire détaille le déroulement de la procédure du lot 4 (étanchéité) et le fait que l'offre de l'entreprise ACEM d'un montant de 47 720.22 € HT n'avait pas été prise en compte dans le classement parce que jugée irrégulière ne respectant pas les exigences formulées dans le règlement et les documents de la consultation au niveau des matériaux proposés.

La Commission MAPA avait donc proposé de retenir l'entreprise classée n° 1 pour l'attribution du marché du lot 4 – étanchéité, entreprise ERIC pour un montant de 51 294.95 € HT ce qui a été validé par le conseil lors de sa séance du 13 mai 2011.

Un courrier de notification d'attribution en date du 16 mai 2011 avait été adressé aux entreprises non retenues. Suite à ce courrier, l'entreprise

## Infos Municipales

ACEM a indiqué que la mention du mémoire technique sur la nature d'un matériau n'avait été portée qu'à titre indicatif, mais que le montant du prix mentionné dans le DPGF de l'offre correspondait au matériau imposé au cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Au vu de cet élément, la notification du marché n'étant pas intervenue et considérant qu'une erreur s'était glissée dans l'analyse de ce lot, la maîtrise d'ouvrage a décidé de reprendre la procédure au stade de l'analyse des offres, de réunir une nouvelle commission et d'établir un nouveau classement.

Un courrier a été adressé en ce sens à tous les candidats pour leur demander de bien vouloir confirmer par écrit le maintien de leur offre.

Une nouvelle commission s'est réunie en séance du 31 mai 2011.

Au vu du rapport d'analyse de la maîtrise d'œuvre, et après examen des dossiers elle a proposé l'attribution du lot 4 – étanchéité à l'entreprise suivante :

Entreprise ACEM pour 47 720.22 € HT

**Adoptée à l'unanimité.**

### 3.2 Approbation avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre

Le Maire rappelle la délibération du 2 juillet 2010 approuvant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au groupement ARCANE sur la base d'une estimation des travaux à 960 000 € HT (pourcentage des honoraires 11.98 %).

Le Maître d'œuvre a présenté l'Avant Projet Détaillé (A.P.D.) qui a été validé le 1<sup>er</sup> avril 2011 pour un coût estimatif des travaux à 1 050 340 € HT.

Compte tenu de l'évolution du programme il est donc nécessaire d'établir un avenant au marché du maître d'œuvre. Cet avenant n°1 a pour objet :

- d'introduire un nouveau cotraitant dans le groupement de maîtrise d'œuvre : ALP'ETUDES – bureau d'études VRD,

- d'établir le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour tenir compte de l'évolution du programme avec la réalisation d'ouvrages supplémentaires.

Le nouveau montant du marché s'établit ainsi :

Montant marché de base	115 000.00 € HT
Avenant n° 1	10 821.98 € HT

**Nouveau montant du marché 125 821.98 € HT**  
Soit TTC 150 483.09 €

**Adoptée par 14 voix pour et 1 abstention.**

### 3.3 Approbation du nouveau budget de l'opération et de l'avenant n° 1 à la convention de mandat maîtrise d'ouvrage avec Territoires 38

Le Maire rappelle la délibération du 7 mai 2010 désignant la SAEM Territoires 38 pour assurer la délégation de maîtrise d'ouvrage par voie de mandat pour la réalisation de l'extension de l'école.

Il présente le compte-rendu annuel 2010 établi par Territoires 38 dans le cadre de cette convention de mandat.

Territoires 38 propose un avenant n° 1 à la convention de mandat ayant pour objet de modifier

- l'enveloppe de l'opération qui passe de 1 200 000 € à 1 520 000 € TTC ;
- la rémunération du mandataire, proportionnelle à l'enveloppe, qui passerait de 47 795 € HT à 60 540.33 € HT (72 406.24 € TTC).

Le Maire précise que le montant définitif du forfait de rémunération du mandataire sera défini au stade de la signature du dernier des marchés de travaux.

**Adoptée par 12 voix pour et 3 abstentions.**

## IV - CANTINE SCOLAIRE

### 4.1 Nouvelle tarification des repas aux familles

Il est rappelé qu'actuellement le prix de vente du repas est à 4,20 € pour tous, sauf à partir du 3<sup>e</sup> enfant de la famille qui mange le même jour et pour l'enfant allergique qui apporte son repas (demi-tarif).

L'application du QF permettra de moduler le prix de vente en fonction du revenu des parents en maintenant le produit global à hauteur de l'actuel. Cependant, la commission finances propose d'intégrer également une augmentation (20 centimes par repas) pour tenir compte de l'évo-

## Infos Municipales

lution du coût du service depuis la dernière modification de tarif il y a 2 ans ½.

Quotient Familial	0.20 €/repas augmentation
< 500	3.20 €
500 à 749	3.80 €
750 à 999	4.20 €
1000 à 1249	4.60 €
1250 à 1499	5.00 €
≥ 1500	5.40 €
Enfant allergique (panier repas fourni par la famille)	2.20 €
Adulte	5.40 €

\* Familles qui n'ont pas donné leur QF

Le Maire donne ensuite lecture d'un courrier des parents délégués qui indique que le nouveau barème pénalise certaines familles nombreuses, conteste une information trop tardive et demande de reporter le vote.

**Compte tenu de la présence dans le public d'une délégation de parents, le maire propose de suspendre la séance.**

Après échange avec le public, la séance reprend son cours.

Le débat reprend sur l'incidence du barème pour certaines familles nombreuses. Une hypothèse ébauchée pour le maintien d'un demi-tarif au 3<sup>ème</sup> enfant pour les premiers QF n'est pas retenue.

A la fin du débat, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur l'adoption du barème proposé au 1<sup>er</sup> septembre 2011.

**Adoptée par 12 voix pour et 3 abstentions.**

### 4.2 Adoption nouveau règlement intérieur

L'adjoint chargé des affaires scolaires présente les modifications à apporter au règlement intérieur de la cantine scolaire à compter de la prochaine rentrée scolaire.

**Adoptée à l'unanimité.**

## V - FINANCES – GESTION PERSONNEL

### 5.1 Passation du contrat avec la Caisse d'Épargne pour emprunt

Il est rappelé que pour financer les opérations d'investissement prévues cette année un emprunt a été inscrit au budget primitif.

Après consultation, il est proposé de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Rhône Alpes un emprunt aux conditions financières suivantes :

Montant de 800 000,00 €

Taux fixe garanti jusqu'au 25/05/2012 (taux en base de calcul 30 jours par mois rapporté à 360 jours) de 5.07 % à échéances trimestrielles

dont le remboursement s'effectuera en 25 ans à partir du 25 août 2012

Le montant de chaque échéance est de 14 157.78 €

**Adoptée à l'unanimité.**

### 5.2 Renforcement poste EDF Brossuras

Le Syndicat « Energies » de l'Isère (S.E. 38) a étudié la faisabilité du renforcement basse tension du poste de Brossuras :

Sur la base d'une étude sommaire les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1 – Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 11 918 €
- 2 – Le montant total de financement externe serait de : 9 607 €
- 3 – Les frais de maîtrise d'ouvrage du SE 38, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à : 569 €
- 4 – La contribution aux investissements d'élèverait à environ : 1 742 €

La participation prévisionnelle communale totale serait donc de 2 311 € (frais SE 38 + contribution aux investissements).

Afin de permettre au SE 38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'œuvre du SE 38.

**Adoptée à l'unanimité.**

---

## Infos Municipales

### 5.3 Informations personnel communal

#### 5.3.1 Recrutement du responsable technique

Le Maire indique que le choix du responsable technique vient d'être fait. Le jury a auditionné 9 candidats sur plus d'une vingtaine de dossiers. 3 personnes se sont détachées et le jury a porté son choix définitif.

#### 5.3.2 Recrutement Apprenti et Contrat Accompagnement à l'Emploi

Dans le cadre du contrat d'apprentissage CAP Petite Enfance engagé par la Commune, le choix a été fait parmi les 2 candidates.

Il est proposé de recruter un nouvel agent sur la base d'un C.A.E. pour l'école publique dès la prochaine rentrée scolaire. Ce contrat, en l'état actuel de la réglementation, ne peut être conclu que pour 6 mois et sur une base hebdomadaire de 24 h.

## VI - INTERCOMMUNALITE

**Avis de la commune sur les prescriptions du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Isère**

### 6.1 Concernant la prescription relative à l'adhésion de la commune de Bévenais à la Communauté de Communes de Bièvre Est.

Considérant la délibération du 29 juillet 2010 de la commune de Bévenais portant sur sa demande d'adhésion au 1/01/ 2011 à la C.C.B.E.,

Considérant que l'adhésion de la commune de Bévenais contribue au renforcement de la pertinence du périmètre de la C.C.B.E.,

Considérant la délibération du 4 octobre 2010 de la C.C.B.E. acceptant l'extension de son périmètre à la commune de Bévenais ;

Considérant la délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2010 acceptant l'extension du périmètre de la C.C.B.E. à la commune de Bévenais ;

**Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable sur la prescription relative à l'adhésion de la commune de Bévenais à la C.C.B.E.,**

**Adoptée à l'unanimité.**

### 6.2 Concernant la prescription relative au retrait de la commune de Renage de la C.C.B.E. et à son adhésion à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

Considérant l'adoption à l'unanimité en conseil communautaire du 12 juillet 2010 du projet de territoire de Bièvre Est démontrant la pertinence du territoire organisé en trois polarités, dont celle du sud structurée autour de Renage;

Considérant que l'analyse des capacités financières de la C.C.B.E. à 20 000 habitants a démontré l'adéquation de ses ressources aux besoins de financement du projet de territoire adopté;

Considérant la forte adhésion de la population renageoise au territoire de la C.C.B.E.;

Considérant l'avis défavorable du conseil municipal de Renage formulé le 31 mai 2011 à l'encontre de la prescription relative au retrait de la commune de Renage de la C.C.B.E. et à son adhésion à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

Considérant que le retrait de la commune de Renage abaisserait la population de la C.C.B.E. de 20 054 habitants à 16 302 habitants, plaçant ainsi la C.C.B.E. au-dessous de la moyenne des communautés de communes à fiscalité professionnelle unique de l'Isère calculée à 21 790 habitants;

Considérant que la communauté de communes a contribué à l'accroissement de la solidarité financière avec la mise en place depuis 2002 de la taxe professionnelle unique et le plein et entier exercice de la compétence « développement économique »;

Considérant que la commune de Renage contribue à la diversification de l'offre de logement sur le territoire de Bièvre Est ;

Considérant que la C.C.B.E. s'est engagée depuis 2008 dans la mise en place d'un réseau lecture publique et dans la construction d'une médiathèque tête de réseau dont l'ouverture est prévue fin 2012, que la pertinence de ce réseau incluant la bibliothèque de Renage a été reconnue par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le conseil général de l'Isère ;

Considérant que Renage a délibéré favorablement le 31 août 2010 à l'unanimité sur le transfert de la compétence « action sociale », contribuant ainsi à l'organisation d'un service « petite enfance, enfance jeunesse famille » à l'échelle

## Infos Municipales

du pôle sud (Renage, Beaucroissant, Izeaux) et à la mutualisation des moyens humains et matériels à l'échelle des 13 communes.

Considérant que ces deux services sociaux et culturels ne trouvent pas d'équivalence dans les intercommunalités voisines et contribuent pleinement à l'atteinte de l'objectif de cohérence spatiale;

Considérant qu'un travail de création d'immobilier à destination des entreprises du tertiaire, des PME/PMI et artisans est engagé avec la réhabilitation de la friche ZA de la papeterie (8 000 m<sup>2</sup>) située sur la commune de Renage pour apporter une réponse en locaux pour le pôle sud;

Considérant le choix du Conseil Communautaire de la stratégie « identité et équilibre » du commerce et de l'artisanat avec 3 bassins de vie identifiés : Nord, Centre et Sud, Renage se positionnant sur le bassin SUD et étant repéré comme un pôle d'appui sur ce bassin de vie afin de fournir un service de proximité à la population.

**Monsieur le Maire propose au conseil municipal de donner un avis défavorable sur la prescription relative au retrait de la commune de Renage de la Communauté de Communes de Bièvre Est et à son adhésion à la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais.**

*Adoptée à l'unanimité.*

### Permanence Sécurité Sociale



**L**es horaires de la permanence de l'assurance maladie ont changé.

Depuis le 6 juin, Mme Evelyne MARCHIONI votre conseillère vous accueille

**Le jeudi de 15 H à 16 H 30  
à la Salle du conseil  
en Mairie de CHABONS**

Mise à jour de votre carte vitale et édition de votre attestation de droits, informations sur votre dossier...

### Horaires de la Mairie



**L**es horaires d'ouverture au public du secrétariat sont les suivants :

Lundi	10 H - 12 H	16 H - 18 H
Mardi	10 H - 12 H	16 H - 18 H
Mercredi	FERMÉ	
<b>Jeudi</b>	<b>10 H - 12 H</b>	<b>15 H - 18 H</b>
Vendredi	10 H - 12 H	16 H - 18 H
Samedi	9 H - 12 H	

### Réception des élèves de CM2



**M**ardi 28 juin, les enfants de CM2 des écoles de Chabons, accompagnés de leurs enseignantes et de leurs parents étaient à l'honneur.

En effet, pour fêter la fin de leur scolarité en cycle primaire, le Maire Didier Rambaud et une partie de son conseil municipal, dont José Nickel, adjoint aux affaires scolaires, les ont reçus en mairie, dans la salle du conseil, pour leur remettre un cadeau bien utile.

Les enfants avaient à choisir entre un dictionnaire de langue française, un dictionnaire bilingue anglais ou une calculatrice scientifique. Notons que la calculatrice fut le choix de la plupart des écoliers...

Après un discours de Didier Rambaud insistant sur l'importance de ces premières années de formation, chacun fut invité à partager le pot de l'amitié. Une belle occasion de passer encore un moment ensemble !